

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président Directeur Général
Groupe Dauphiné Libéré

Veurey, le 13 janvier 2004

Objet : Mutation des clavistes à PSE

Monsieur le Président,

Lors de la réunion DP / PSE du 29 décembre 2003 la Direction nous sollicitait pour envisager l'affectation au Pré-presse de la globalité des clavistes en formation. Donc d'augmenter le sur-effectif existant dans ce secteur de PSE.

Néanmoins nous sommes interloqués par la contradiction flagrante avec le discours tenu aujourd'hui par Monsieur Yves de Chaisemartin nous demandant de réfléchir sur une éventuelle diminution des charges.

Effectivement, et malgré le fait qu'aujourd'hui nous comptons seulement trois possibilités de reclassement à PSE selon nos accords, vous aviez décidé de former les 6 salariées volontaires.

Nos interpellations à ce sujet sont restées sans réponse, trois mois durant, pendant toute la formation...

Pourtant l'accord qui permet le transfert des salariés d'AGI au Pré-presse de PSE est précis. Ces passages peuvent se faire uniquement à l'occasion d'un départ volontaire à PSE. Ceci dans le contexte des effectifs globaux signés paritairement et de l'accord Gel des effectifs qui nous vous le rappelons :

« prendra fin lorsque les "effectifs globaux" par service, prévus par les nouveaux accords, seront atteints. » (Cf. Accord gel des effectifs. 31 mai 2002).

Nous avons la fâcheuse impression, Monsieur le Président, que vous avez voulu jouer les « faits accomplis ». Vous n'êtes pas respectueux des souhaits légitimes de ces salariées. Vous leur faites miroiter des perspectives qui, vous le saviez, ne sont pas envisageables au regard de nos accords.

Cherchiez-vous à mettre la Filpac-CGT, respectueuse de sa signature, en difficulté auprès des salariés ?

Nous vous le rappelons, les accords signés s'imposent à tous.

Dans ce cadre et dans le respect de nos accords, le reclassement à PSE de seulement trois salariées formées par Mediagraf est envisageable aujourd'hui au service Mise en page jour.

Tout passage en dehors de ce cadre équivaut à la création d'un nouveau poste à PSE et doit être négocié paritairement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : Affichage